

Parc Automobile - Fourniture de pièces de réparation pour les véhicules - Passation du marché pour l'année 1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Chaque année pour assurer la réparation et l'entretien de ses véhicules, la Ville de Besançon procède à des achats de pièces de rechange.

Le Parc Automobile de la Ville de Besançon est composé de 57 véhicules de type poids lourds de marque Renault Véhicules Industriels.

Afin de permettre à l'atelier municipal de réparation automobile de travailler avec la plus grande efficacité, notamment au niveau de la rapidité d'intervention, il est proposé de passer un marché négocié à commandes avec le fournisseur local de la marque Renault Véhicules Industriels, et ce en application de l'article 312 bis - 1^{er} alinéa du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1992.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, autorise M. le Député-Maire à signer ce marché.